

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1096

3 juin 2009

SOMMAIRE

3 V S.A.	52580	Investec Global Strategy Fund	52571
Aggior S.A.	52563	Joint Investment Holding S.A.	52565
Amex-L	52578	Kensalys S.A.	52571
Aquila S.A.	52566	Larkspur (Holding)	52575
Araxa Holding S.A.	52567	Meta Investissement S.A.	52565
Arborescence Investment	52581	MFS Meridian Funds	52570
Arkor Invest S.A.	52579	ML Dom Luxembourg II S.à r.l.	52578
Baumeister-Haus Properties S.A.	52573	ML Dom Luxembourg S.à r.l.	52576
Benetton Holding International N.V. S.A.	52576	Nobel Constructing Company S.A.	52573
BGL	52562	Optique Himmes Bertrange G.m.b.H. ...	52579
B.S. Quartz Engineering S.A.	52608	Osher International S.A.	52576
Capco Luxembourg, S.à r.l.	52580	Palenque S.A.	52568
CDIP Burstah S.à r.l.	52579	Pâtisserie Schumacher S.A.	52574
C.F.T. Finance S.A.-SPF	52564	Petercam Moneta	52565
Cobelpin S.A.	52563	Photona S.A.	52570
Cosmolux S.A.	52562	Pocolena S.A.	52577
Darwin S.A.	52574	Real Estates International Holdings S.A.	52567
Emcotrans	52608	Rheinland Finanz und Invest, Holding AG	52607
Empe A.G.	52605	Riancourt S.A.	52568
European Footwear Distributors S.à r.l.	52577	Rolinsky Holding S.A.	52607
European Steelholding Corporation S.A.	52562	Setas International S.A.	52608
Fant S.A.	52575	Sinteco Development S.A.	52580
Fininsteel S.A.	52564	Sirona Holdings S.A.	52576
Finwash S.A.	52566	Société Financière d'Octobre SA	52566
Fontoy Holding S.A.	52575	StuRe S.A.	52577
HFB Investissements S.A.	52569	Tantal S.A.	52578
HSBC Trinkaus Pool SICAV-SIF	52569	Textilco S.A.	52563
IIIT S.A.	52569	Tomkins Overseas Financing S.à r.l.	52573
ING RPFBB Soparfi A S.à r.l.	52574	Tomkins Overseas Funding S.à r.l.	52605
ING RPFBB Soparfi B S.à r.l.	52577	Tradep S.A.	52570
ING RPFBB Soparfi C S.à r.l.	52574	TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l. & Partners, S.C.S	52573
ING RPFBB Soparfi C S.à r.l.	52575	Ulrika S.A.	52568
International Investments & Properties S.A.	52564	VS Investment S.à r.l.	52578
		Wonderful Properties S.A.	52567

Cosmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 53.159.

Les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, le 10 juin 2009 à 11 heures 30, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2008
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009054709/1212/17.

European Steelholding Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 13.324.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 juin 2009 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009057869/696/17.

BGL, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 6.481.

Nous prions Mesdames et Messieurs les actionnaires de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, le jeudi 11 juin 2009 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Modification des statuts (articles 1, 5, 16 et 21)
2. Changements au niveau de la composition du Conseil d'administration
3. Divers

En application de l'article 27 des statuts de la banque, les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard pour le 5 juin 2009 aux guichets de la banque et de ses agences.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 5 juin 2009.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009058018/1099/19.

Textilco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 40.730.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 juin 2009 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009057872/696/17.

Aggior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 48.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 12 juin 2009 à 09.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060132/755/21.

Cobelpin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 41.075.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COBELPIN S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 10 juin 2009 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061407/750/15.

C.F.T. Finance S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 36.350.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 12 juin 2009 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

*Le Conseil d'administration.*Référence de publication: 2009060101/833/18.

Finisteel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.253.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 16 juin 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
5. Nominations statutaires,
6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2009060141/755/19.

International Investments & Properties S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.052.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 10 juin 2009 à 15.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2009060953/750/16.

Joint Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.562.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE GENERALE

statutaire des actionnaires qui se tiendra le *11 juin 2009* à 10.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060889/788/18.

Petercam Moneta, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.352.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV PETERCAM MONETA à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *12 juin 2009* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la SICAV en «PETERCAM HORIZON L»
2. Refonte des statuts.

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060258/7/19.

Meta Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 74.458.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *June 11, 2009* at 15.00 p.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2008 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2008.
4. Miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2009060915/1023/16.

Société Financière d'Octobre SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.865.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 12 juin 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060146/755/18.

Aquila S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 10.052.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 12 juin 2009 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009060156/833/18.

Finwash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.557.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 11 juin 2009 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060911/788/17.

Wonderful Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 142.526.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 12 juin 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060236/755/18.

Real Estates International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.054.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme REAL ESTATES INTERNATIONAL HOLDING S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 10 juin 2009 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060891/750/18.

Araxa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.285.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 juin 2009 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009060912/1023/17.

Riancourt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 41.186.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le lundi 22 juin 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009061403/755/18.

Ulrika S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 79.219.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 12 juin 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
5. Nominations statutaires,
6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060150/755/19.

Palenque S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.053.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 12 juin 2009 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060233/795/16.

IIIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.864.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *11 juin 2009* à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060234/795/15.

HFB Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.740.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 12, 2009* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2008
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009060235/795/15.

HSBC Trinkaus Pool SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.
R.C.S. Luxembourg B 138.097.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, am Dienstag, dem *09. Juni 2009* um 10.00 Uhr, in 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxemburg, die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

I. Der Verwaltungsrat soll zu den nachfolgend angegebenen Tagesordnungspunkten der bevorstehenden ordentlichen Generalversammlung am *09. Juni 2009* um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz die jeweiligen Vorschläge beschließen, die der Generalversammlung unterbreitet werden sollen:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2008.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Neuwahlen des Verwaltungsrates und Dauer der Mandate.
6. Ernennung des Abschlussprüfers.
7. Verschiedenes.

II. Verschiedenes

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlichen Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Dienstag, dem 2. Juni 2009 am Gesellschaftssitz, bei der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, Luxemburg, der HSBC Trinkaus & Burkhardt AG, Düsseldorf oder Clearstream Banking SA, Luxemburg hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009060145/755/30.

Photona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.201.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme PHOTONA S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 11 juin 2009 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061408/750/15.

Tradep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.007.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 juin 2009 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009060918/1023/17.

MFS Meridian Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 39.346.

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders, which will be held on June 15, 2009 at 10.00 a.m. (Lux time) at the offices of State Street Bank Luxembourg S.A., 49 avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Letter from the Chairman and approval of the Independent Auditor's report.
2. Approval of the Balance Sheet, Profit & Loss Account as of January 31, 2009 and allocation of the net results.
3. Discharge to be granted to the Directors for the year ended January 31, 2009.
4. Re-election of the following persons as Directors until the next Annual General Meeting to be held in 2010:
Mr. Martin E. Beaulieu
Ms. Maria F. Dwyer

Ms. Robin A. Stelmach

5. Re-election of Ernst & Young S.A. as Independent Auditor until the next Annual General Meeting to be held in 2010.
6. Any other business which may be properly brought before the Meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

Should you not be able to attend the meeting, kindly date, sign and return the enclosed form of proxy by fax or by mail 48 hours before the Meeting to the attention of Candice Mayembo.

- Fax number: (+352) 46.40.10.413.

- Address: State Street Bank Luxembourg S.A., 49 avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2009058667/755/29.

Kensalys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 74.503.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *11 juin 2009* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009060914/1023/16.

Investec Global Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.420.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company will be held at Arendt & Medernach, 14, rue Erasme in L-1468 Luxembourg on *11 June 2009* at 3.00 p.m. (Central European Time) before a notary for the purpose of considering and, if thought fit, passing resolutions with effect as of *11 June 2009* in relation to the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article 7.5.1 of the Articles of Incorporation.
The existing article 7.5.1 shall be replaced by the following:
"The issue price so determined shall be payable at a date as determined by the Directors in their discretion and specified in the Prospectus."
2. Amendment of article 8.2 of the Articles of Incorporation.
The existing article 8.2 shall be replaced by the following:
"Subject to the provisions of Article 12 hereof, the redemption price per Share shall be paid within such period as may be determined by the Directors in their discretion from time to time, provided that such instruments for redemption as may be required by the Directors have been received, and is in a form which is satisfactory to the Company. The proceeds of any redemption effected in relation to a prior subscription may be delayed for a period of time as determined by the Directors and specified in the Prospectus to assure that the Sub-Funds tendered for such subscription have cleared."
3. Amendment of article 11.1 of the Articles of Incorporation.
The existing article 11.1 shall be replaced by the following:
"The net asset value per Share of each Class shall be expressed in the reference currency (as defined in the Prospectus) of the relevant Class concerned and shall be determined as of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company attributable to each Class, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities

attributable to such Class, at any such Valuation Date, by the number of Shares in the relevant Class then outstanding and rounding the resultant sum to the number of decimal places specified in the Prospectus, in accordance with the valuation rules set forth below. If, since the time of determination of the net asset value, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to a Class are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation. In such a case, instructions for subscription, redemption or conversion of Shares shall be executed on the basis of the second net asset value calculation."

4. Amendment of article 11.2.1.10 of the Articles of Incorporation.

The following paragraph shall be added to article 11.2.1.10:

"To the extent that the Directors consider that it is in the best interests of the Company, given the prevailing market conditions and the level of subscriptions or redemptions requested by Shareholders in relation to the size of any Sub-Fund, an adjustment, as determined by the Directors at their discretion, may be reflected in the Net Asset Value of the Sub-Fund for such sum as may represent the percentage estimate of costs and expenses which may be incurred by the relevant Sub-Fund under such conditions."

5. Amendment of article 14.1 of the Articles of Incorporation.

The first word of the second sentence of article 14.1 "It" shall be replaced by "They".*

6. Amendment of article 18 paragraph 4 of the Articles of Incorporation.

The existing article 18 paragraph 4 shall be deleted and replaced by the following:

"Unless otherwise specified in the prospectus, no Sub-Fund may invest in aggregate more than 10 % of its net assets in the units of other single UCITS or other UCIs".

7. Miscellaneous.

The quorum requirement for these items is at least 50% of the issued share capital of the Company and this item must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the Meeting.

If this Meeting cannot adopt the resolutions on the basis that there is not a quorum of shareholders of the Investec Global Strategy Fund in person or by proxy, a second Meeting will be convened to take place at Arendt & Medernach, 14, rue Erasme in L-1468 Luxembourg on 13 July 2009 at 3.00 p.m. (Central European Time).

By order of the Board

Investec Global Strategy Fund

Secretary

Note

(1) A shareholder entitled to attend and vote at the above Meeting is entitled to appoint one or more proxies to attend and, on a poll, to vote instead of him. The proxy need not be a shareholder in the Company. The instrument appointing a proxy and the power of attorney or other authority (if any) under which it is signed or a notarially certified copy of such power of attorney, in order to be valid, must be deposited at the registered office of the Company by 3 p.m. on 9 June 2009 before the time appointed for holding the Meeting.

Please be advised that only shareholders of record by 3 p.m. on 9 June 2009 may be entitled to vote at this meeting.

(2) A form of proxy for use at the Extraordinary General Meeting and which will remain valid for any adjournment thereof as well as for a reconvened Extraordinary General Meeting in case the quorum requirements are not met can be obtained at the registered office of the Company or downloaded from:

<http://www.investecassetmanagement.com/GSFinfo>

or for Hong Kong investors:

<http://www.investecfunds.com.hk/english/news>

or for Taiwan investors:

<http://www.investecfunds.com.tw>

(3) The quorum necessary for the above Meeting shall be holders present or represented by proxy holding 50% of the issued capital of the Company.

(4) If a quorum is not present within half an hour after the time appointed for the commencement of the Meeting, it will be reconvened at 3.00 p.m. (Central European Time) on 13 July 2009 and will be held at Arendt & Medernach, 14, rue Erasme in Luxembourg. Shareholders will receive a further notice of such reconvened meeting. There are no quorum requirements for such reconvened meeting.

(5) Once passed by the requisite majority, the resolutions will be binding on all shareholders, irrespective of how or whether they voted.

Référence de publication: 2009059860/250/82.

Nobel Constructing Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 16.419.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 11 juin 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009060917/1023/16.

Tomkins Overseas Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 86.642.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55108 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009061378/211/12.

(090071405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l. & Partners, S.C.S, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.954.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55091 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009061381/211/12.

(090071431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Baumeister-Haus Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 30.262.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. Mai 2009.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2009061551/231/14.

(090071409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

ING RPFfB Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 71.013.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.522.

Les comptes consolidés de ING Retail Property Fund France Belgium C.V. au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009061581/14.

(090071621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

ING RPFfB Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 71.039.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.513.

Les comptes consolidés de ING Retail Property Fund France Belgium C.V. au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009061583/14.

(090071615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pâtisserie Schumacher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 1, rue Kundel.
R.C.S. Luxembourg B 68.810.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. Mai 2009.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2009061556/231/14.

(090071461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Darwin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.894.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DARWIN S.A., Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009061501/12.

(090071846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Fant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 45.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FANT S.A., Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009061502/12.

(090071843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Larkspur (Holding), Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 59.532.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009061576/206/13.

(090071228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

ING RPFEB Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.039.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.513.

Les comptes consolidés de ING Retail Property Fund France Belgium C.V. au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009061586/14.

(090071614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Fontoy Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 75.623.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 28 avril 2009 a nommé nouvel administrateur Monsieur Marcos Ribeiro Barbosa, avocat, demeurant 1.294 Av. Paulista 8th floor, 01310-100 São Paulo-SP-Brazil jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Monsieur Marcos Ribeiro Barbosa a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société moyennant sa signature unique pour toutes affaires concernant la gestion journalière de la société.

Pour extrait conforme
Maria Dennewald
Mandataire

Référence de publication: 2009061525/15.

(090071439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Osher International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 109.026.

Le bilan et l'annexe au 31 août 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009061487/12.

(090071781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Sirona Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 109.373.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009061610/13.

(090071589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

ML Dom Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 105.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009061612/14.

(090071594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Benetton Holding International N.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 89.124.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent,
ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mai 2009.

ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009061494/15.

(090071863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pocolena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 66.570.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009061488/12.

(090071784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

StuRe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 31.876.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009061571/206/13.

(090071196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

ING RPFfB Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.026.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.512.

Les comptes consolidés de ING Retail Property Fund France Belgium C.V. au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009061593/14.

(090071612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

European Footwear Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.840.

Veillez prendre note des changements d'adresse des gérants suivants:

- M. Bengt Gunnar GUNNARSSON: Avenue Clovis Hugues, F-84480 Bonnieux (France),
- M. Christiaan Willem VAN BOETZELAER: 23, Jan van Goyenkade, NL-1075 HS Amsterdam (Pays-Bas).

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour avis sincère et conforme
Pour European Footwear Distributors S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009061519/15.

(090071324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

VS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 108.539.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009061481/12.

(090071767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Tantal S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 131.779.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009061578/206/13.

(090071289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

ML Dom Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 113.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009061615/14.

(090071596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Amex-L, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.
R.C.S. Luxembourg B 87.960.

Constitué par-devant Me Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 juin 2002, acte publié au Mémorial C no 1298 du 7 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Pour AMEX-L
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2009061764/15.

(090071236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

CDIP Burstah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.793.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé unique tenue en date du 23 avril 2009 que:

- La démission de Monsieur Tom FABER demeurant professionnellement 3A rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a été acceptée.

- La nomination de Monsieur François MOULIAS demeurant 13 rue de la Corniche à L-5956 ITZIG, a été acceptée et ce pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060833/20.

(090070824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Arkor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 143.285.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions
de l'actionnaire unique adoptées à Bertrange le 20 avril 2009 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sarl, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 20 avril 2009.

Pour ARKOR INVEST S.A.

Gabriel JEAN

L'Administrateur unique

Référence de publication: 2009061141/17.

(090070375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Optique Himmes Bertrange G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 145.498.

*Außerordentliche Hauptversammlung
15. Mai 2009*

1. Änderung der Adresse des technischen Geschäftsführers

Nach Annahme der vorgeschlagenen Tagesordnung, gibt die außerordentliche Hauptversammlung einstimmig folgenden Entschluss bekannt:

Einmaliger Beschluss:

Die Hauptversammlung informiert über die zukünftige Privatadresse in Deutschland von Herm Christian DILLENBURGER, technischer Geschäftsführer: D-54311 Trierweiler, 11, Im Flürchen.

Für die Hauptversammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2009061130/17.

(090071244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Capco Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.691.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la société du 11 mai 2009 que:

- Monsieur Luca Gallinelli, Vice-Président, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,
 - Monsieur Frédéric Gardeur, Manager, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,
- ont été nommés gérants de la société en remplacement de Shapburg Limited, démissionnaire.

Il résulte également de ces mêmes résolutions que les associés ont décidé de transférer le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009061186/20.

(090070630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Sinteco Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.552.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 juillet 2008

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Chateauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SINTECO DEVELOPMENT S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009061209/17.

(090071235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

3 V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.982.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 29 août 2008

1. M. André WILWERT a démissionné de son mandat d'administrateur B.
2. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 3 V S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009061210/17.

(090071239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Arborescence Investment, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 146.203.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of May.
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Arborescence, a "société à responsabilité limitée", incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at 2, Place de Metz, L-1930 Luxembourg, here represented by Me Joachim Cour, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 18 May 2009.

2) Arborescence Capital, a company incorporated under French laws, with its registered office at 17, square Edouard VII, F-75009 Paris (France), registered with the Trade and Companies Register of Paris (France), under number B 499 194 702, here represented by Me Joachim Cour, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 15 May 2009.

The proxies signed "ne varietur" by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which they form between themselves:

Title I. Denomination, Registered office, Duration, Object

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the name of "ARBORESCENCE INVESTMENT", (the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the General Partner of the Company (as defined in Article 12) may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economical, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles"), but only with the consent of the General Partner.

The Company shall not be dissolved in case the General Partner resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances article 14 shall apply.

Art. 4. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets, including shares or units in other undertakings for collective investment, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the "Law of 2007"), and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law of 2007.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the net assets of the Company as defined in Article 25 hereof.

The capital of the Company shall be represented by two categories of shares, namely management shares held by the General Partner as unlimited shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and ordinary shares held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company.

Each Ordinary Share and Management Share shall be referred to as a "share" and collectively as the "shares", whenever the reference to a specific category of shares is not justified.

The initial subscribed capital is thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) divided into one (1) Management Share and thirty (30) Ordinary Shares, each of said shares being fully paid up upon incorporation of the Company.

The minimum capital of the Company shall be the minimum capital required by Luxembourg law and must be reached within twelve months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law of 2007.

The General Partner may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments or sub-funds within the meaning of article 71 of the Law of 2007 (each such compartment or sub-fund, a "Sub-Fund"). The shares to be issued in a Sub-Fund may, as the General Partner shall determine, be of one or more different classes (each such class, a "Class"), the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner.

For the purpose of these Articles, any reference hereinafter to "Class of shares" shall also mean a reference to "Category of shares", unless the context otherwise requires.

The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund.

The General Partner may create each Sub-Fund for an unlimited or a limited period of time.

The proceeds from the issuance of shares of any Class within a Sub-Fund shall be invested pursuant to Article 13 hereof in securities of any kind or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities or assets or with such other specific features, as the General Partner shall from time to time determine in respect of the relevant Sub-Fund.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of shares shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

The general meeting of holders of shares of a Sub-Fund or Class, deciding with simple majority, or the General Partner may consolidate or split the shares of such Sub-Fund or Class.

Art. 6. The General Partner is authorised without limitation to issue further partly or fully paid shares at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions determined by the General Partner and disclosed in the sales documents, without reserving to existing shareholders preferential or pre-emptive rights to subscription of the shares to be issued. Unless otherwise decided by the General Partner and disclosed in the sales documents, the issue price shall be based on to the Net Asset Value for the relevant Sub-Fund or Class of shares as determined in accordance with the provisions of Article 25 hereof, as it may be adjusted by the General Partner according to the features of the relevant Class or Sub-Fund such as the investment and borrowing policy and the lifetime, plus a subscription charge, if any, as the sales documents may provide. For the avoidance of doubt, the issue price may among others also be based at any time on the initial subscription price for the relevant sub-Fund Class of Share, plus a subscription charge, if any, as the sales documents may provide.

Investors shall have either to commit to subscribe to shares or may directly subscribe to shares, as determined by the General Partner and disclosed in the sales documents.

In case the General Partner decides that investors have to commit to subscribe for shares, investors will be required to execute a subscription agreement and indicate therein their total committed capital (the "Commitment" or "Commitments"), subject to any minimum Commitment as may be decided by the General Partner.

The procedures relating to subscription commitments and drawdown of the commitments will be disclosed in the sales documents and the subscription agreement.

If at any time an investor or shareholder fails to honour its Commitment through the full payment of the subscription price within the timeframe decided by the General Partner (a "Defaulting Investor") and referred to in the sales document or subscription agreement, the General Partner shall send a letter demanding payment (the "Defaulting Letter") to the relevant Defaulting Investor. As from the date on which payment was due until the date of the effective payment, interest will, automatically and without any formality whatsoever being necessary, accrue on any amount due that a Defaulting Investor is in default of paying to the relevant Sub-Fund (the "Amount Due") at a rate referred to in the sales document (the "Accrued Interest"). If the default remains after the expiration of the period specified in the Defaulting Letter to the Defaulting Investor to remedy the default, the General Partner may, in its absolute discretion, choose to apply one or more of the following remedies:

- the Defaulting Investor shall not be entitled to vote and to receive any distribution of any kind until the liquidation of the relevant Sub-Fund or the default is remedied i.e. the payment of the relevant Amount Due and the Accrued Interest owed by such Defaulting Investor;

- if the Amount Due and/or the Accrued Interest thereon have not been paid within the delay to remedy the default, as provided in the Defaulting Letter, the General Partner, at its discretion, may (I) identify one or more purchasers (including the Sub-Fund) who will purchase the Shares held by the Defaulting Investor from the Defaulting Investor at a price (calculated on a per Share basis) that is the lesser of (i) 70% of the result of (A) the amount that has been paid up (if any) less (B) all dividends made to the Defaulting Investor provided such result is positive, or (ii) EUR 1,000 if the result

of the calculation referred to in (i) is negative, or (iii) 70% of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund attributable to such Shares, it being understood that any purchaser purchasing any number of Shares held by the Defaulting Investor shall be obliged to undertake to subscribe for and pay up in full, upon the General Partner's request, the Defaulting Investor's undrawn Commitment and/or (II) have the shares subjected to forfeiture;

- exercise any other remedy available under applicable law.

Ordinary Shares may only be subscribed by well-informed investors (*investisseurs avertis*) within the meaning of the Law of 2007 ("Eligible Investors").

The General Partner may delegate to any of its managers or to any duly authorised person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares.

The General Partner is further authorised to determine the conditions of any such issue and to make any such issue subject to payment at the time of issue of the shares.

The issue of shares shall be suspended, as the case may be, if the calculation of the Net Asset Value is suspended pursuant to Article 26 hereof.

The General Partner may decide to issue shares against contribution in kind in accordance with Luxembourg law. In particular, in such case, the assets contributed must be valued in a report issued by the Company's auditor, to the extent required by Luxembourg law. Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by the relevant shareholder.

The General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any application for subscription for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall not engage the responsibility of and shall indemnify the Company, the General Partner, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 7. The Company will in principle issue shares in registered form only. The Company reserves the right to issue bearer shares to the extent that it is in a position to check at all times the status of Eligible Investor of the holders of the bearer shares.

The Company shall decide whether share certificates shall be delivered to registered shareholders and under which conditions or whether registered shareholders shall receive a written confirmation of their share holding.

Any share certificate shall be signed by the General Partner.

If share certificates are issued and if any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original share certificate.

Fractions of shares up to two decimal places will be issued if so decided by the General Partner. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets and any distributions attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

A register of registered shares (the "Register") shall be kept by a person responsible for the maintenance of the Register appointed by the General Partner, and such Register shall contain the name of each owner of shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of shares held, the amount paid in on the shares, and the bank wiring details of the shareholder.

The inscription of the shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered shares.

The General Partner may accept and enter in the Register a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Transfer of shares are conditional upon the proposed transferee qualifying as an Eligible Investor. Transfers of shares shall be effected by inscription of the transfer in the Register upon delivery to the Company of a completed transfer form together with such other documentation as the Company may require.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the Register by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single person to represent

such share(s) towards the Company. The failure to appoint such person implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. Restriction on ownership. The General Partner shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person not qualifying as an Eligible Investor, (b) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (c) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability or taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. Person", as defined hereafter.

For such purposes the Company may:

a) decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registry would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

b) at any time require any person whose name is entered in the Register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's share rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company;

c) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company; and

d) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares or a certain proportion of the shares in the Company or whom the Company reasonably believes to be precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is beneficial owner of shares, (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the Register as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled;

2) The price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (herein called the "redemption price") shall be an amount equal to the Net Asset Value per share of shares in the Company of the relevant Class, determined in accordance with Article 25 hereof less any service charge (if any); where it appears that, due to the situation of the shareholder, payment of the redemption price by the Company, the General Partner, any of their agents and/or any other intermediary may result in either the Company, any of its agents and/or any other intermediary to be liable to a foreign authority for the payment of taxes or other administrative charges, the Company or the General Partner may further withhold or retain, or allow any of their agents and/or other intermediary to withhold or retain, from the redemption price an amount sufficient to cover such potential liability until such time that the shareholder provide the Company, the General Partner, any of their agents and/or any other intermediary with sufficient comfort that their liability shall not be engaged, it being understood (i) that in some cases the amount so withheld or retained may have to be paid to the relevant foreign authority, in which case such amount may no longer be claimed by the shareholder, and (ii) that potential liability to be covered may extend to any damage that the Company, the General Partner, any of their agents and/or any other intermediary may suffer as a result of their obligation to abide by confidentiality rules;

3) payment of the redemption price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination for the relevant Class of shares and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the thereof owner to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the "1933 Act") or as in any other regulation

or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S of the 1933 Act or which may further define the term "U.S. person".

The General Partner may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

Art. 9. Redemption and Conversion of Shares. As is more specifically prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Sub-Funds of the Company may be open or closed to redemptions at the request of shareholders, as disclosed in the sales documents of the Company. With respect to Sub-Funds open to redemptions, any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company under the terms, conditions and limits set forth by the General Partner in the sales documents. Any redemption request must be filed by such shareholder in written form, subject to the conditions set out in the sales documents of the Company, at the registered office of the Company or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate(s) for such shares in proper form (if issued).

Unless otherwise decided by the General Partner and disclosed in the sales documents, the redemption price shall be based on the Net Asset Value for the relevant Class of shares as determined in accordance with the provisions of Article 25 hereof less a redemption charge, if any, as the sales documents may provide. This price may be rounded up or down to the nearest decimal, as the General Partner may determine, and such rounding to accrue to the benefit of the Company, as the case may be. From the redemption price there may further be deducted any deferred sales charge if such shares form part of a Class in respect of which a deferred sales charge has been contemplated in the sales documents. The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the General Partner which shall not exceed 30 Luxembourg bank business days, from the effective calculation day provided that the share certificates, if issued, and any requested documents have been received by the Company, subject to Article 26 hereof.

The General Partner may determine the notice period, if any, required for lodging any redemption request of any specific Class or Classes. The specific period for payment of the redemption proceeds of any Class of shares of the Company and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be publicised in the sales documents relating to the sale of such shares.

The General Partner may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty of accepting requests for redemption and effecting payment in relation thereto.

The General Partner may (subject to the principle of equal treatment of shareholders and the consent of the shareholder(s) concerned) satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to the redeeming shareholders investments from the portfolio in value equal to the Net Asset Value attributable to the shares to be redeemed as described in the sales documents.

To the extent required by law or so as to ensure the fair treatment of all the shareholders, such redemption will be subject to a special audit report by the auditor of the Company confirming the number, the denomination and the value of the assets which the General Partner will have determined to be contributed in counterpart of the redeemed shares. This audit report will also confirm the way of determining the value of the assets which will have to be identical to the procedure of determining the Net Asset Value of the shares.

The specific costs for such redemptions in kind, in particular the costs of the special audit report, will have to be borne by the shareholder requesting the redemption in kind or by a third party, but will not be borne by the Company unless the General Partner considers that the redemption in kind is in the interest of the Company or made to protect the interests of the Company.

Any request for redemption shall be irrevocable except in the event of suspension of redemption pursuant to Article 26 hereof or a deferral of the redemption request or of the payment of such redemption as provided for herein. In the absence of revocation, redemption will occur as at the first applicable Valuation Day after the end of the suspension period.

Unless otherwise provided for in the sales documents, any shareholder may request conversion of whole or part of his shares of one Class of a Sub-Fund into shares of another Class of that or another Sub-Fund at the respective Net Asset Values of the shares of the relevant Classes, provided that the General Partner may impose such restrictions between Classes of shares as disclosed in the sales documents as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversions subject to payment of a charge as specified in the sales documents.

The conversion request may not be accepted unless any previous transaction involving the shares to be converted has been fully settled by such shareholder.

If, with respect to any Valuation Day, redemption requests and conversion requests relate to more than a certain level, as determined by the General Partner and disclosed in the sales documentation, of the Net Asset Value of a specific Sub-Fund, the General Partner may decide that part or all of such requests or the payment of such requests will be deferred for such period as the General Partner considers to be in the best interest of the Sub-Fund. Redemptions shall be limited with respect to all shareholders seeking to redeem shares as at a same day so that each such shareholder shall have the same percentage of its redemption or conversion request honoured. With respect to the next Valuation Day following such deferral period, the balance of such redemption or conversion requests will be met in priority to later requests, subject to the same limitations as above.

If a redemption or conversion would reduce the value of the holdings of a single shareholder of shares of one Sub-Fund or Class below the minimum holding amount as the General Partner shall determine from time to time, then the General Partner may decide that this request be treated as if such shareholder had requested the redemption or conversion, as the case may be, of all his shares of such Sub-Fund or Class.

The General Partner may in its absolute discretion compulsory redeem or convert any holding with a value of less than the minimum holding amount to be determined from time to time by the General Partner and to be published in the sales documents of the Company.

Title III. Liability of holders of shares

Art. 10. The holders of Management Shares ("Unlimited Shareholders") are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which can not be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares (the "Limited Shareholders") shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Ordinary Share for which they subscribed and have been issued and outstanding commitments and other liabilities towards the Company. In particular the owners of Ordinary Shares shall not be liable for the debt, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

Art. 11. The Management Shares held by the General Partner are exclusively transferable to a successor or additional general partner with unlimited liability.

Title IV. Management and Supervision

Art. 12. The Company shall be managed by Arborescence, (the "General Partner"), in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company.

Art. 13. The General Partner is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner shall, based upon the principle of spreading of risks, determine the corporate and investment objective and policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The General Partner shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has, and shall have, full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, provided however that the holders of Ordinary Shares may not act on behalf of the Company without jeopardising their limited liability.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

The General Partner may appoint special committees, such as investment and advisory committees, as described more fully in the sales documents, in order to perform certain tasks and functions expressly delegated to such committee(s).

Art. 14. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more of its duly authorised signatories such as designated by the General Partner at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned General Partner.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided the person(s) that was/were the manager(s) of the General Partner at the time of such event appoint(s) an administrator, who need not to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 15. Co-Management and Pooling. The General Partner may authorise investment and management of all or any part of the portfolio of assets established for two or more Sub-Funds on a pooled basis, or of all or any part of the portfolio of assets of the Company on a co-managed or cloned basis with assets belonging to other collective investment schemes, all subject to appropriate disclosure and compliance with applicable regulations, and as more fully described in the sales documents for the shares.

Art. 16. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the shareholders, managers or officers of the General Partner is/are interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The General Partner or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Independent Auditor. The operations of the Company and its financial situation including in particular its books shall be supervised by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honorability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law of 2007. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders until the next annual general meeting of shareholders and until its successor is elected.

The independent auditor in office may only be removed by the shareholders on serious grounds.

Title V. General meeting

Art. 18. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 13 of these Articles and to any other powers reserved to the General Partner by these Articles, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company provided that, unless otherwise provided herein, no resolution affecting the interest of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles shall be validly passed unless approved by the General Partner.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the Register.

Art. 19. The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company on the last Friday of the month of June at 2.00 p.m. (CET). If such a day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the preceding business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing or by telefax or any other means of transmission approved by the General Partner capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. The general meetings of the shareholders shall be presided by the General Partner or by a person designated by the General Partner. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of shareholders duly convened will be passed by an absolute majority of the votes cast. Except as otherwise provided herein or required by law, no resolution affecting the interest of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles shall be validly passed unless approved by the General Partner.

Art. 20. At any general meeting of shareholders convened in order to amend the Articles, including its corporate object or to resolve on issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of the capital of the Company. If the quorum requirement is not fulfilled during the first meeting a second meeting may be convened in accordance with the law. Any notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate irrespective of the portion of the shares represented.

In both meetings resolutions must be passed by at least two thirds of the votes cast, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

Art. 21. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 22. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall terminate on 31st December of the same year.

Art. 23. Appropriation of profits. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the General Partner, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the General Partner, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed upon decision of the General Partner.

No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company falls below the minimum prescribed by law.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Title VII. Valuation - Determination of net asset value

Art. 24. Valuation Date / Frequency of calculation of Net Asset Value per share. The Net Asset Value of shares shall, for the purposes of the redemption, conversion and issue of shares, be determined by the Company, under the responsibility of the General Partner, from time to time, but in no instance less than once per year, as the General Partner by regulation may direct (every such day or time for determination of net asset value being referred to herein as a "Valuation Date").

Art. 25. Determination of net asset value per share. The net asset value per share of each Class within each Sub-Fund (the "Net Asset Value") shall be expressed in the reference currency of the relevant Class (and/or in such other currencies as the General Partner shall from time to time determine) as a per share figure and shall be determined as at any Valuation Date by dividing the net assets of the Company attributable to the relevant Class, being the value of the assets of the Company attributable to such Class less the liabilities attributable to such Class, as at any such Valuation Date, by the number of shares of the relevant Class then outstanding, in accordance with the rules set forth below.

The Net Asset Value per share shall be calculated up to two decimal places.

If, since the time of determination of the Net Asset Value as at the relevant Valuation Date, there has been a material change in the valuations of the investments attributable to the relevant Sub-Fund, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and of the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

I. The assets of the Company shall include (without limitation):

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- 6) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- 7) the liquidating value of all futures and forward contracts and all call and put options the Company has an open position in;
- 8) real estate properties;
- 9) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

For the purpose of the determination of the Net Asset Value, the value of the assets shall be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable (including any rebates on fees and expenses payable by any investment fund), prepaid expenses, cash dividends declared and interest accrued, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the General Partner may consider appropriate to reflect the true value thereof.

(b) Each security and money market instrument which is quoted or dealt in on a stock exchange will be valued at its latest available closing price or the latest available mid-market quotation (being the midpoint between the latest quoted bid and offer prices) on the stock exchange which is normally the principal market for such security or money market instrument.

(c) Investments in open-ended investment funds may be taken at their latest official net asset values or at their latest unofficial net asset values (i.e. which are not generally used for the purposes of subscription and redemption of shares of the underlying investment funds) as provided by the relevant administrators or investment managers if more recent than their official net asset values and for which the Company or its agent has sufficient assurance that the valuation method used by the relevant administrator for said unofficial net asset values is coherent as compared to the official one.

If events have occurred which may have resulted in a material change of the net asset value of such shares or units in other investment funds since the day on which the latest official net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the General Partner, such change of value.

(d) The accounts of the real properties investment subsidiaries in which a Sub-Fund has a majority interest will be consolidated with the accounts of such Sub-Fund and the underlying assets and liabilities will be valued in accordance with the valuation rules described below. The minority interests in quoted real properties investment subsidiaries will be valued on the basis of the last available quotation. The minority interests in unquoted real properties investment subsidiaries will be valued on the basis of the probable net realisation value estimated by the General Partner acting with prudence and in good faith.

The assets and liabilities of each Sub-Fund for these purposes shall be determined in the following manner: for the purpose of the valuation of real properties, the General Partner for and on behalf of each Sub-Fund shall appoint one or more independent real estate valuer(s) who is licensed where appropriate and operates, or has subcontracted, with the approval of the General Partner, its duties to any entity who operates, in the jurisdiction where any relevant property is located.

(e) Investments in other unlisted securities will be valued based on the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines last published by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA).

(f) All other securities and assets will be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner.

The General Partner, at its discretion, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company and is in accordance with good accounting practice.

For the purpose of determining the value of the Company's assets, the Company or its agent may rely upon such automatic pricing services as it shall determine or, if so instructed by the General Partner, it may use information received from various professional pricing sources (including fund administrators and brokers). In the absence of manifest error and having due regards to the standard of care and due diligence in this respect the Company or its agent shall not be responsible for any loss suffered by the Company or any shareholders by reason of the inaccuracy of the valuations provided by such pricing sources.

In circumstances where one or more pricing sources fail to provide valuations for an important part of the assets to the administrative agent, preventing the latter to determine the subscription and redemption prices, the administrative agent shall inform the General Partner who may decide to suspend the Net Asset Value calculation.

Finally, in the cases where no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the administrative agent may rely upon the valuation of the General Partner.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-Fund will be converted into the reference currency of such Sub-Fund at the rate of exchange prevailing in Luxembourg as at the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 25 are rules for determining Net Asset Value per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any securities issued by the Company.

II. The liabilities of the Company shall include (without limitation):

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable fees and expenses (including administrative expenses, management fees, including incentive fees, custodian fees, central administrative agent's and registrar and transfer agent's fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- 6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise but not be limited to fees payable to its General Partner, investment managers/advisers, including performance fees, if any, fees and expenses payable to its custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, administrative agent, the registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any distributor, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, fees and expenses for legal, accounting and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any government agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the cost of printing share certificates, if any, and the costs of any reports to the shareholders, expenses incurred in determining the Company's Net Asset Value, the costs of convening and holding shareholders' meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the costs of buying and selling assets, reasonable traveling costs in

connection with the selection of local or regional investment structures and of investments in such investment structures, the costs of publishing the issue, redemption and conversion prices, if applicable, interest, bank charges, currency conversion costs and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The Company will establish a separate pool of assets and liabilities in respect of each Sub-Fund and the assets and liabilities shall be allocated in the following manner:

(a) within any Sub-Fund, the General Partner may determine to issue Classes subject to different terms and conditions, including, without limitation, Classes subject to (i) a specific distribution policy entitling the holders thereof to dividends or no distributions, (ii) specific subscription and redemption charges, (iii) a specific fee structure and/or (iv) other distinct features;

(b) if a Sub-Fund issues shares of two or more Classes, the assets attributable to such Classes shall be invested in common pursuant to the specific investment objective, policy and restrictions of the Sub-Fund concerned;

(c) the net proceeds from the issue of shares of a Class are to be applied in the books of the Company to that Class of shares and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such Class of shares subject to the provisions set forth below;

(d) where any income or asset is derived from another asset, such income or asset is applied in the books of the Company to the same Sub-Fund or Class as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant Sub-Fund or Class;

(e) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or Class or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund or Class, such liability is allocated to the relevant Sub-Fund or Class;

(f) if any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund or Class, such asset or liability will be allocated to all the Sub-Funds or Classes pro rata to their respective net asset values, or in such other manner as the General Partner, acting in good faith, may decide; and

(g) upon the payment of distributions to the holders of any Class of shares, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the General Partner or by any agent which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) shares of the Company to be redeemed under Article 9 shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner as at the Valuation Date with respect to which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefor shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issuance as from the time specified by the General Partner as at the Valuation Date with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of shares; and

4) where as at any Valuation Date the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known as at such Valuation Date, then its value shall be estimated by the Company.

Art. 26. Temporary suspension of calculation of Net Asset Value per Share and of issue of shares. The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of one or more Sub-Funds and, if relevant, the issue, redemption and conversion of shares of such Sub-Fund(s):

(a) when one or more recognised markets which provides the basis for valuing a substantial portion of the assets owned by the Company attributable to such Sub-Fund(s) are closed other than for or during holidays or if dealings therein are restricted or suspended; or

(b) when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility or power of the Company, disposal of assets owned by the Company and attributable to such Sub-Fund(s)

is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of the shareholders or if in the opinion of the Company issue or, as the case may be, redemption prices cannot fairly be calculated; or

(c) in the event of a breakdown of the means of communications normally used for valuing any part of the Sub-Fund (s) or if for any reason, beyond the control of the General Partner, the value of any Sub-Fund may not be determined as rapidly and accurately as required; or

(d) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company in respect of the Sub-Fund(s) are rendered impracticable or if purchases, sales, deposits and withdrawals of the assets owned by the Company and attributable to such Sub-Fund(s) cannot be effected at the normal rates of exchange; or

(e) during any period when in the opinion of the General Partner there exist circumstances outside of the control of the General Partner where it would be impracticable or unfair towards the shareholders to continue dealing in shares of any Sub-Fund of the Company; or

(f) when for any other reason beyond the control of the General Partner, the prices of any investments owned by the Company attributable to such Sub-Fund(s) cannot be promptly or accurately ascertained.

Notice of the beginning and of the end of any period of suspension shall be given by the Company to all the shareholders affected, i.e. having made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation of the Net Asset Value has been suspended.

Any application for subscription, redemption or conversion of shares is irrevocable except, if relevant, in case of suspension of the calculation of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund or Class, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with respect to the first applicable Valuation Date following the end of the period of suspension.

Art. 27. Custodian Agreement. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the Luxembourg laws and in particular the Law of 2007 (the "Custodian").

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, the Custodian will remain in function until the appointment, which must happen within two months, of another eligible credit institution.

Title VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 28. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or more liquidators named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of shares.

Art. 29. Liquidation and Merger of sub-funds or classes of shares. In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund or Class of shares has decreased to or has not reached an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund or Class of shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic, monetary or political situation relating to the Sub-Fund or Class of shares concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or Class of shares or in order to proceed to an economic rationalization, the General Partner may decide to compulsorily redeem all the shares issued in such Sub-Fund or Class of shares at their Net Asset Value (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses), calculated as at the Valuation Date with respect to which such decision shall take effect. The Company shall publish a notice to the holders of shares concerned by the compulsory redemption prior to the effective date for such redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or Class of shares concerned may continue to request redemption or conversion (if appropriate) of their shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, a general meeting of shareholders of any Sub-Fund or Class may, upon proposal from the General Partner and with its approval, redeem all the Shares of such Sub-Fund or Class and refund to the shareholders the Net Asset Value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined as at the Valuation Date at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such a general meeting of shareholders at which resolutions shall be adopted by simple majority of the votes cast.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

A contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund of the Company may be decided upon proposal from the General Partner and with its approval, by a general meeting of the shareholders of the contributing Sub-Fund for which there shall be no quorum requirements and which shall decide upon such an amalgamation by resolution adopted by simple majority of the votes cast.

A contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-Fund to another investment fund or to a Sub-Fund within such other investment fund may be decided, upon proposal from the General Partner and with its approval, by a general meeting of the shareholders of the contributing Sub-Fund for which there shall be no quorum requirements and which shall decide upon such a contribution by a resolution adopted by simple majority of the votes cast, except when such amalgamation is to be implemented with a Luxembourg investment fund of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based investment fund, in which case resolutions shall be binding only on the shareholders of the contributing Sub-Fund who have voted in favour of such amalgamation.

Title IX. General provisions

Art. 30. All matters not governed by these articles of incorporation are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended and the Law of 2007.

Title X. Transitory provisions

Notwithstanding Article 19 of the present Articles, the first annual meeting of shareholders will be held on the last Friday of the month of June 2010 at 2.00 p.m. If such a day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the preceding business day.

The first accounting year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on 31 December 2009.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscriber	Management Shares	Ordinary Shares	Subscribed Capital
1) Arborescence, prenamed,	1	1	2,000 EUR
2) Arborescence Capital, prenamed	0	29	29,000 EUR
Total	1	30	31,000 EUR

Proof of the payment in cash of the abovementioned amount has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 5,000.-.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following is elected auditor until the next general meeting of shareholders:

Grant Thornton Lux Audit S.A., 83, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Second resolution

The registered office of the Company is fixed at 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du mois de mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Arborescence, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Place de Metz, L-1930 Luxembourg, représentée par Me Joachim Cour, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 mai 2009.

2) Arborescence Capital, une société de droit français, ayant son siège social au 17, square Edouard VII, 75009 Paris (France), enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (France), sous le numéro B 499 194 702, représentée par Me Joachim Cour, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 mai 2009.

Les procurations signées "ne varietur" par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, en qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er} .

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions de la Société ci-après créées, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de "ARBORESCENCE INVESTMENT", (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Si et dans la mesure où la loi l'autorise, le Gérant de la Société (tel que défini à l'Article 12) peut décider de transférer le siège social dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant. Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3.

La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société, peut être dissoute par une résolution des actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification de ces Statuts (les "Statuts") mais uniquement avec le consentement du Gérant.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 14 s'appliquera.

Art. 4. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes sortes et autres actifs permis, y compris des actions ou parts d'autres organismes de placement collectif avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société est soumise aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle qu'amendée (la "Loi de 2007"), et peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet dans les limites permises par la Loi de 2007.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société tels que définis à l'Article 25 des présents Statuts.

Le capital de la Société est représenté par deux catégories d'actions, à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité ("Actions de Commandité") et des actions de commanditaires détenues par les actionnaires commanditaires ("Actions de Commanditaires") de la Société.

Chaque Action Ordinaire et Action de Commandité sont désignées en tant qu'"action" et ensemble en tant qu'"actions" chaque fois que la référence à une catégorie spécifique d'actions n'est pas justifiée.

Le capital souscrit initial est de trente et un mille Euros (EUR 31.000) composé d'une (1) Action de Commandité et de trente (30) Actions de Commanditaires, chacune de ces actions étant entièrement libérée lors de la constitution de la Société.

Le capital minimum de la Société sera le capital minimum requis par la loi luxembourgeoise et doit être atteint dans les douze mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée en tant que fonds d'investissement spécialisé selon la Loi de 2007.

Le Gérant peut, à tout moment qu'il juge opportun, décider de créer un ou plusieurs compartiment(s) tel que défini à l'article 71 de la Loi de 2007 (chacun de ces compartiments, un "Compartiment"). Les actions devant être émises dans un Compartiment peuvent, ainsi que le Gérant le déterminera, appartenir à une ou plusieurs classes différentes (chacune de ces classes, une "Classe"), les caractéristiques et conditions générales desquelles seront établies par le Gérant.

Pour la finalité des présents statuts, toute référence ci-après à "Classe d'actions" fera également référence à "Catégorie d'actions", à moins que le contexte ne l'exige autrement.

La Société forme une seule entité juridique, mais les avoirs de chaque Compartiment ne sont investis que pour le bénéfice exclusif des actionnaires du Compartiment correspondant. Les obligations, engagements ou responsabilités propres à un Compartiment ne sont pas imputables à un autre Compartiment.

Le Gérant peut créer chaque Compartiment pour une durée limitée ou illimitée.

Les produits de l'émission des actions de chaque Classe seront investis conformément à l'Article 13 des présents statuts, dans des valeurs mobilières de toutes sortes ou autres actifs permis correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou obligations ou avoirs avec des conditions et caractéristiques spécifiques, à déterminer par le Gérant, de temps à autre, pour chaque Compartiment.

Afin de déterminer le capital social de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque Classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital social équivaldra au total des avoirs nets de toutes les Classes.

L'assemblée générale des détenteurs d'actions d'un Compartiment ou d'une Classe, décidant à la majorité simple, ou le Gérant, peuvent consolider ou diviser les actions de ce Compartiment ou de cette Classe.

Art. 6. Le Gérant est autorisé à tout moment et sans limites à émettre des Actions partiellement ou entièrement libérées, conformément aux procédures et soumises aux conditions générales déterminées par le Gérant et décrites dans les documents de vente, sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel ou de préemption sur les Actions à émettre. A moins que le Gérant n'en décide autrement et comme cela est exposé plus en détail dans les documents de vente, le prix d'émission des actions sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment ou de la Classe concernée, déterminée conformément à l'Article 25 de ces Statuts, ainsi qu'elle pourra être ajustée par le Gérant, en fonction des caractéristiques de la Classe ou du Compartiment concerné telles que sa politique d'investissement et d'emprunt et sa durée, assorti de frais de souscription, le cas échéant, ainsi que les documents de vente pourront en disposer. Pour éviter tout doute, le prix d'émission pourra, entre autres, être aussi et à tout moment basé sur le prix de souscription initial de la Classe d'actions concerné assorti de frais de souscription, le cas échéant, ainsi que les documents de vente pourront en disposer.

Les investisseurs devront s'engager à souscrire à des actions ou pourront souscrire directement à des actions, ainsi qu'il sera déterminé par le Gérant et stipulé dans les documents de vente.

Dans le cas où le Gérant déciderait que les investisseurs doivent s'engager à souscrire des actions, il sera requis des investisseurs qu'ils signent un contrat de souscription dans lequel ils indiqueront le montant total des capitaux qu'ils s'engagent à verser (un "Engagement" ou des "Engagements"), lequel sera soumis à tout engagement minimum qui pourra être décidé par le Gérant.

Les procédures relatives aux engagements à souscrire et aux appels de fonds sur ces engagements seront décrits dans les documents de vente et le contrat de souscription.

Si, à tout moment un investisseur ou un actionnaire n'honore pas son Engagement par le paiement intégral du prix de souscription dans le délai fixé par le Gérant (un "Investisseur Défaillant") et mentionné dans les documents de vente ou le contrat de souscription, le Gérant enverra une mise en demeure (la "Mise en Demeure") à l'Investisseur Défaillant. A compter de la date à laquelle le paiement était dû jusqu'à la date de paiement effectif, des intérêts, de plein droit et sans qu'il soit nécessaire de procéder à une formalité quelconque, commenceront à courir sur tout montant dû qu'un Investisseur Défaillant est en défaut de payer au Compartiment concerné (le "Montant Dû") au taux visé dans les documents de ventes (les "Intérêts de Retard"). Si le défaut persiste après l'expiration de la période définie dans la Mise en Demeure envoyée à l'Investisseur Défaillant, le Gérant pourra, à son entière discrétion, choisir d'appliquer une ou plusieurs des mesures suivantes:

- l'Investisseur Défaillant ne sera pas autorisé à participer à un quelconque vote et à recevoir aucune distribution de quelque sorte que ce soit jusqu'à la liquidation du Compartiment concerné ou la date de la régularisation du défaut de paiement, c'est-à-dire, le paiement du Montant Dû et des Intérêts de Retard ou le paiement du Montant Dû et les Intérêts de Retards dus par ledit Investisseur Défaillant;

- Si le Montant Dû et/ou les Intérêts de Retards ne sont pas versés dans le délai prévu dans la Mise en Demeure, le Gérant, pourra à sa seule discrétion, (I) désigner un ou plusieurs acquéreurs (y compris le Compartiment) qui souhaitent acheter à l'Investisseur Défaillant les actions détenues par ce dernier à un prix (calculé sur une base unitaire) correspondant au moins élevé des montants suivants: (i) 70% du produit du (A) montant payé (le cas échéant) par l'Investisseur Défaillant diminué de (B) la somme des dividendes payés à l'Investisseur Défaillant, à condition que ce résultat soit positif, ou (ii) EUR 1.000 si le résultat du calcul visé au (i) est négatif, ou (iii) 70% de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment attribuable aux actions concernées, étant entendu que toute personne acquérant des actions détenues par l'Investisseur Défaillant devra s'engager à souscrire et à payer entièrement, à la demande du Gérant, la portion non appelée de l'engagement de l'Investisseur Défaillant et /ou (II) faire en sorte que le titre de propriété de l'Action soit retiré.

- exercer tout autre recours disponible en vertu de la loi.

Les Actions de Commanditaires peuvent être uniquement souscrites par des investisseurs avertis au sens de la Loi de 2007 ("Investisseurs Eligibles").

Le Gérant peut déléguer à l'un de ses gérants ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de ces nouvelles Actions.

Le Gérant est de plus autorisé à déterminer les conditions gouvernant ces émissions et à effectuer ces émissions sous réserve du paiement au moment de l'émission des actions.

L'émission des actions sera suspendue, le cas échéant, si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu conformément à l'Article 26 des présents Statuts.

Le Gérant pourra décider d'émettre des Actions en contrepartie d'apports en nature, conformément à la loi luxembourgeoise. En particulier, dans ce cas, les avoirs apportés devront être évalués dans un rapport émis par le réviseur d'entreprises de la Société, dans la mesure où la loi luxembourgeoise le requiert. Tout coût relatif à un apport en nature sera supporté par l'actionnaire concerné.

Le Gérant peut, à sa discrétion, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu des preuves suffisantes que le demandeur répond à la qualité d'Investisseur Éligible.

Outre les responsabilités en vertu de la loi applicable, tout actionnaire qui ne répond pas à la qualité d'Investisseur Éligible et qui détient des actions de la Société, s'abstiendra de rechercher la responsabilité de et indemniser la Société, le Gérant, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant ou en relation avec cette détention lorsque l'actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a agi d'une manière trompeuse ou incorrecte pour abusivement établir son statut d'Investisseur Éligible ou n'a pas notifié à la Société la perte de ce statut.

Art. 7. La Société n'émettra en principe que des actions sous forme nominative. La Société se réserve le droit d'émettre des actions au porteur si elle demeure en position de vérifier à tout moment que le détenteur des actions au porteur remplit les conditions d'Investisseur Éligible.

La Société décidera si des certificats d'actions seront fournis aux actionnaires nominatifs et sous quelles conditions ou si les actionnaires nominatifs recevront confirmation écrite de leur actionnariat.

Tout certificat d'action sera signé par le Gérant.

Si des certificats d'actions sont émis et si un quelconque actionnaire peut prouver de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, alors, à sa demande, un duplicata peut être émis aux conditions et garanties que la Société pourra choisir, notamment sous forme d'un titre délivré par une compagnie d'assurance mais sans restriction relatif à celui-ci. Lors de l'émission du nouveau certificat d'action sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original d'actions à la place duquel le nouveau a été émis, n'aura plus aucune valeur.

La Société peut, à sa discrétion, réclamer à l'actionnaire les frais du duplicata ou d'un nouveau certificat d'action et de toutes dépenses raisonnables que la Société justifiera avoir encourues en relation avec l'émission et l'inscription au registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat d'action.

Le Gérant pourra décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à deux décimales après la virgule. Ces fractions d'actions ne donneront pas droit au droit de vote mais autorisera à participer aux actifs nets et à toute distribution au pro-rata relative à la Classe d'actions concernée.

Un registre des actions nominatives (le "Registre") doit être gardé par une personne responsable pour le maintien du Registre désignée par le Gérant et ce Registre doit contenir le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre et la Classe des actions détenues, le montant libéré pour chaque action, ainsi que les coordonnées bancaires de l'actionnaire.

L'inscription du nom de l'actionnaire sur le Registre prouve son droit de propriété sur lesdites actions nominatives.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le Registre un transfert sur la base de tout document approprié attestant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Le transfert d'actions est soumis à la condition que le cessionnaire ait la qualité d'Investisseur Éligible. Les transferts d'actions seront effectués par inscription du transfert au Registre sur délivrance à la Société d'un formulaire de transfert dûment complété, accompagné de tout autre document qui pourra être requis par la Société.

Les actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et annonces seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'inscrite au Registre et ce par le biais d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

La Société reconnaît un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues, ou si la propriété de telles actions est controversée, toutes les personnes revendiquant un droit sur ces actions doivent désigner un mandataire commun pour représenter ces actions vis-à-vis de la Société. A défaut de désigner un tel mandataire, tous les droits attachés à ces actions seront suspendus.

Art. 8. Restriction de la propriété. Le Gérant aura le pouvoir d'imposer toutes les restrictions qu'il estime nécessaires afin d'assurer qu'aucune action dans la Société n'est acquise ou détenue par (a) toute personne n'ayant pas la qualité d'Investisseur Éligible, (b) toute personne en violation de la loi ou des exigences de tout pays ou autorité gouvernementale ou (c) toute personne dans des circonstances qui, selon l'avis du Gérant, peut entraîner que la Société encourt toute responsabilité ou charge fiscale ou d'autres désagréments financiers que la Société n'aurait pas encourue ou subie autrement. En particulier, la Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions dans la Société à toute personne, société ou personne morale, et sans limitation, à tout "ressortissant des États-Unis d'Amérique", tel que défini ci-dessous.

A cet effet, la Société peut:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété, directe ou indirecte, des actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au Registre, de lui fournir tout renseignement, sous serment, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

c) refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société lors de toute assemblée des actionnaires de la Société; et

d) lorsqu'il apparaît à la Société que toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société ou une certaine proportion des actions de la Société ou dont la Société estime de manière raisonnable qu'elle n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule ou avec d'autres personnes, est la propriétaire d'actions, (i) exiger de cet actionnaire qu'il (a) transfère ses actions à une personne qualifiée pour posséder ces actions, ou (b) requérir de la Société qu'elle rachète ces actions ou (ii) procéder au rachat forcé pour tout actionnaire concerné de toutes les actions détenues par cet actionnaire de la manière suivante:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après l'"Avis de Rachat") à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des actions à racheter, spécifiant les actions à racheter, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où le prix de rachat de ces actions sera payable. L'Avis de Rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats (s'il y en a) représentant les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'Avis de Rachat et les actions précédemment détenues par lui seront annulées;

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat seront rachetées (le "Prix de Rachat") sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société de la Classe concernée, valeur déterminée conformément à l'Article 25 ci-après, diminuée par tout frais de service (s'il y en a). Lorsqu'il apparaît que, en vertu de la situation de l'actionnaire, le paiement du prix de rachat par la Société, le Gérant, l'un de leurs agents et/ou tout autre intermédiaire peut entraîner pour soit la Société, le Gérant ou l'un de leurs agents et/ou tout autre intermédiaire que lui incombe l'obligation, selon une autorité étrangère, de payer des taxes ou autres charges administratives, la Société ou le Gérant peuvent refuser ou conserver, ou permettre à l'un de leurs agents et/ou autre intermédiaire de refuser ou conserver un montant suffisant du prix de rachat afin de couvrir cette obligation potentielle jusqu'à ce que l'actionnaire fournisse à la Société, au Gérant, à l'un de leurs agents et/ou autre intermédiaire des preuves suffisantes que leur responsabilité ne sera pas engagée à cet égard, en ce compris (i) que dans certains cas le montant ainsi retenu ou conservé devrait être payé à l'autorité étrangère concernée, auquel cas ce montant ne pourra plus être réclamé par l'actionnaire, et (ii) que la responsabilité potentielle devant être couverte pourra s'étendre à tout dommage que la Société, le Gérant, l'un de leurs agents et/ou autre intermédiaire pourra encourir suite à leur obligation de se conformer aux règles de confidentialité;

3) le paiement du Prix de Rachat sera fait à l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire de ces actions dans la devise de chaque Classe d'actions concernée et sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'Avis de Rachat), qui le remettra à l'actionnaire concerné contre remise du ou des certificat(s), s'il y en a, représentant les actions désignées dans l'Avis de Rachat. Dès le dépôt du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs à cet égard, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire de dites actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque comme indiqué ci-dessus;

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la véritable propriété des actions était autre que celle apparue à la Société à la date d'émission de l'Avis de Rachat, pourvu que la Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi;

Le terme "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" tel qu'il est utilisé dans les présents Statuts aura la même signification que dans le Règlement S (Régulation S) tel que modifié de temps à autre, de la Loi des Etats-Unis sur les Marchés Financiers de 1933, telle que modifiée (la "Loi de 1933") ou que dans tout autre règlement ou loi qui entrera en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique et qui à l'avenir remplacera le Règlement S ou la Loi de 1933 ou définira plus en avant la notion de "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique".

Le Gérant peut, de temps à autre, modifier ou clarifier la définition ci-dessus.

Art. 9. Rachat et Conversion des Actions. Ainsi que décrit de manière plus spécifique ci-dessous, la Société a le pouvoir de racheter ses propres actions à tout moment dans les seules limites légales.

Les Compartiments de la Société pourront être ouverts ou fermés aux rachats à la demande des actionnaires, comme indiqué dans les documents de vente de la Société. En ce qui concerne les Compartiments ouverts aux rachats, les actionnaires pourront demander le rachat de tout ou partie de leurs actions par la Société dans les conditions, termes et limites définis par le Gérant dans les documents de vente. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit, conformément aux conditions indiquées dans les documents de vente de la Société, au siège social de la Société

ou auprès d'une autre personne juridique désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions. La demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme (s'ils ont été émis).

A moins que le gérant n'en décide autrement et ainsi qu'il est exposé plus en détail dans les documents de vente, le prix de rachat des actions sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe d'action concernée telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'Article 25 de ces Statuts, déduction faite d'une éventuelle commission de rachat, si les documents de vente la prévoient. Si le Gérant en décide ainsi, ce prix pourra être arrondi à la décimale la plus proche, l'arrondissement étant, le cas échéant, au bénéfice de la Société. Il pourra être déduit du prix de rachat toute commission de vente afférente si lesdites actions font partie d'une Classe pour laquelle une telle commission a été prévue par les documents de vente. Le prix de rachat sera normalement payé en-dedans la période fixée par le Gérant, laquelle ne pourra pas excéder 30 jours ouvrés bancaires après la date de calcul de la valeur d'actif net applicable, sous réserve de la remise des certificats d'actions en bonne et due forme (s'ils ont été émis) et de tout document requis par la Société, suivant les dispositions de l'Article 26 de ces Statuts.

Le Gérant déterminera la durée de l'éventuelle période de préavis préalable au rachat d'actions pour chaque Classe ou Classes d'actions. La période propre au paiement des produits du rachat et toute période de préavis applicable ainsi que les circonstances de sa mise en oeuvre seront publiées dans les documents de vente de la Société relatifs à la vente de telles actions.

Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment désignée à cet effet, la charge d'accepter les demandes de rachat et de procéder aux paiements y afférents.

Le Gérant peut (sous réserve du traitement égal des actionnaires et du consentement de(s) actionnaire(s) concerné(s)) satisfaire les demandes de rachat, pour tout ou partie, en nature en allouant, à l'actionnaire qui demande le rachat, des actifs détenus dans le portefeuille pour un montant égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions rachetées, comme décrit dans les documents de vente.

Dans la mesure où la loi le requiert ou afin d'assurer le traitement équitable de tous les actionnaires, un tel rachat en nature fera l'objet d'un rapport spécial du réviseur d'entreprises de la Société, confirmant la quantité, la dénomination et la valeur des avoirs que le Gérant aura attribués en contrepartie des parts rachetées. Ce rapport confirmera également le moyen utilisé pour déterminer la valeur de ces avoirs lequel devra être identique aux procédures de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions.

Les coûts spécifiques de tels rachats en nature, en particulier le coût du rapport spécial, devront être supportés par l'actionnaire demandant le rachat en nature ou par un tiers, mais ne seront pas supportés par la Société à moins que le Gérant ne considère que ce rachat en nature est dans l'intérêt de la Société ou fait dans le but de protéger les intérêts de la Société.

Toute demande de rachat est irrévocable sauf en cas de suspension du rachat prévue à l'Article 26 des présents statuts ou en cas de report de la demande de rachat ou du paiement de ce rachat comme il est prévu ci-après. Si une demande n'est pas révoquée, le rachat sera effectué à la première Date d'Evaluation suivant la fin de la période de suspension.

A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans les documents de vente, tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie des actions d'une classe d'un Compartiment en actions d'une autre classe de ce même ou d'un autre Compartiment aux Valeurs Nettes d'Inventaire respectives des actions en question. Le Gérant peut imposer les restrictions indiquées dans les documents de vente, concernant, entre autres, la conversion entre différentes Classes d'actions ou la fréquence des conversions, et peut les soumettre au paiement des frais prévus dans les documents de vente.

Les demandes de conversion ne seront pas acceptées tant que ne seront pas terminées toutes les transactions dont lesdites actions pourraient préalablement avoir fait l'objet.

Si, par rapport à une quelconque Date d'Evaluation, les demandes de rachat et de conversion devaient excéder un certain seuil, déterminé par le Gérant et indiqué dans les documents de vente, de la Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment donné, le Gérant pourra décider que tout ou partie desdites requêtes ou tout ou partie du paiement desdites requêtes soient reportés pour une période que le Gérant estimera être dans l'intérêt du Compartiment. Les rachats seront limités pour tous les actionnaires demandant le rachat pour un même jour de façon à ce que le même pourcentage de chaque demande de rachat/conversion soit honoré. Par rapport à la Date d'Evaluation qui suivra cette période de report, le solde de ces requêtes de rachat/conversion sera traité en priorité par rapport à des requêtes ultérieures, qui feront l'objet des restrictions exposées ci-dessus.

Au cas où une conversion ou un rachat d'actions aurait pour effet que la valeur des actions d'une Classe ou d'un Compartiment détenues par un seul actionnaire tombe en-dessous d'un montant minimum de participation déterminé de temps en temps par le Gérant, le Gérant peut décider qu'une telle requête soit traitée comme si cet actionnaire avait demandé le rachat, ou le cas échéant la conversion, de l'intégralité de ses actions de cette classe ou Compartiment.

Le Gérant peut, à sa discrétion la plus absolue, procéder au rachat ou à la conversion forcé de toute participation ayant une valeur inférieure au montant minimal de participation déterminé de temps en temps par le Gérant et publié dans les documents de vente de la Société.

Titre III. Responsabilité des actionnaires

Art. 10. Les détenteurs des Actions de Commandité ("Actionnaires Commandités") sont conjointement, solidairement et indéfiniment tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions de Commanditaires ("Actionnaires Commanditaires") d'agir pour le compte de la Société, sous quelque forme ou en quelque qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales et ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action Ordinaire qu'ils ont souscrite et qui a été émise et de toutes obligations contractées en cours et autres engagements et autres responsabilités vis-à-vis de la Société. En particulier, les détenteurs des Actions de Commanditaires ne sont pas tenus des dettes et des obligations de la Société au-delà de ces montants.

Art. 11. Les Actions de Commandités détenues par le Gérant sont exclusivement transférables à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité est illimitée.

Titre IV. Gérance et Supervision

Art. 12. La Société sera gérée par Arborescence, (le "Gérant"), en qualité d'Associé Commandité de la Société.

Art. 13. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent du Gérant.

Le Gérant déterminera l'objectif et la politique d'investissement de la Société ainsi que la façon de conduire la gestion et les affaires de la Société, en suivant le principe de la répartition des risques.

Le Gérant déterminera également les restrictions qui seront applicables, de temps en temps, aux investissements de la Société.

Il aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser chacun et tous les buts de la Société et d'effectuer tous les actes et de prendre part à tous les contrats ou tous autres engagements qu'il considérera comme nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à cette fin. A moins qu'il n'en soit autrement disposé expressément, le Gérant a et aura pleine autorité et ceci de manière discrétionnaire pour exercer pour le compte et au nom de la Société tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles à la réalisation des buts de la Société.

Le Gérant peut, s'il le considère nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des dirigeants ou représentants de la Société, étant toutefois entendu que les détenteurs d'Actions de Commanditaires ne peuvent pas agir pour le compte de la Société sans remettre en cause la limitation de leurs responsabilités.

Les dirigeants ou représentants désignés auront les pouvoirs et obligations attribués par le Gérant, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts.

Le Gérant pourra mettre en place des comités spéciaux, tels que des comités consultatifs d'investissement, ainsi qu'il est décrit plus en avant dans les documents de vente, dans le but que lesdits comités effectuent les tâches et s'acquittent des fonctions qui leurs sont expressément confiées.

Art. 14. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant, agissant par une ou plusieurs des personnes autorisées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Tout contentieux dans lequel la Société serait plaignante ou défenderesse sera géré au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme Gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, pourvu que la/les personne(s) qui était/étaient le(s) gérant(s) du Gérant au moment de cet événement nomme(nt) un administrateur, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée par le nouvel administrateur dans un délai de 15 jours à dater de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un successeur au Gérant. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

Art. 15. Co-Management et Pooling. Le Gérant peut autoriser l'investissement et la gestion de tout ou partie du portefeuille d'avoirs établi pour un ou plusieurs Compartiments sur base d'une masse d'avoirs, ou de tout ou d'une part du portefeuille des avoirs de la Société sur base d'une gestion commune ou clonée avec d'autres avoirs appartenant à d'autres organismes d'investissement collectif, le tout en application de la publicité appropriée et conformément aux réglementations applicables, et tel que plus amplement décrit dans les documents de vente des actions.

Art. 16. Aucun contrat ou autre transaction existant entre la Société et d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs des actionnaires, ou gérants ou dirigeants du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entité, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses gérants ou dirigeants ne seront pas, par là même, privés du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou autres affaires.

Art. 17. Réviseur d'entreprises agréé. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, qui devra satisfaire aux exigences de

la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi de 2007. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises agréé en fonction peut être révoqué seulement pour motifs graves par les actionnaires.

Titre V. Assemblée générale

Art. 18. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'Article 13 des présents Statuts et de tous autres pouvoirs réservés au Gérant par les présents Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, pourvu que, sauf disposition contraire des présents Statuts, aucune résolution qui intéresse la Société vis-à-vis des tiers ou qui modifie les présents Statuts ne puisse être valablement prise que d'accord avec le Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Gérant. Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées par un avis signifié par le Gérant qui fixe l'ordre du jour et qui est envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à l'adresse inscrite dans le Registre.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra chaque année au Luxembourg, au siège social de la Société, le dernier vendredi du mois de juin à 14 heures 00 (CET). Si ce jour n'est pas un jour ouvré au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable précédent. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate, souverainement, que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées pourront être tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut, et ce pour toute assemblée générale, nommer comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être actionnaire, par écrit ou télécopie ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant en mesure de s'assurer de l'authenticité de la procuration. Cette procuration sera considérée comme valable, à condition qu'elle ne soit pas révoquée, pour toutes assemblées des actionnaires reconvoquées. Les assemblées générales d'actionnaires sont présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité absolue des votes exprimés, sauf exigence contraire de la loi ou des présents Statuts. Aucune résolution qui intéresse la Société vis-à-vis des tiers ou qui modifie les présents Statuts, ne peut être valablement prise que d'accord avec le Gérant, sauf exigence contraire prévue par les présents Statuts ou par la loi.

Art. 20. Le quorum de présence sera égal à au moins à la moitié du capital de la Société, pour toute assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but de modifier ses Statuts, y compris son objet social, ou de décider sur des points pour lesquels la loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts. Si les exigences du quorum ne sont pas remplies lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément à la loi. Toute convocation doit contenir l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée délibérera valablement indépendamment du nombre d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions sont votées à la majorité des deux tiers des votes exprimés, sous réserve de leur approbation par le Gérant.

Art. 21. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Titre VI. Exercice comptable et affectation des bénéfices

Art. 22. L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Distribution des bénéfices. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon dont le reste des bénéfices nets annuels seront utilisés, et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par le Gérant, déclarer occasionnellement des dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sur décision du Gérant.

Aucune distribution de dividendes ne peut avoir lieu s'il en résulte une diminution du capital de la Société en dessous du minimum légal.

Un dividende déclaré sur une action mais non payé durant une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Action, sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Titre VII. Evaluation - Détermination de la valeur nette d'inventaire

Art. 24. Date d'Evaluation / Fréquence de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action. La Valeur Nette d'Inventaire des actions à prendre en compte pour le rachat, la conversion ou l'émission d'actions sera déterminée par la Société sous la responsabilité du Gérant, de temps à autre, mais au moins une fois par an, ainsi que le Gérant le décidera par règlement (tel jour ou moment pour la détermination de la valeur nette d'inventaire étant défini dans les présents Statuts comme une "Date d'Evaluation").

Art. 25. Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par action. La valeur nette d'inventaire par action de chaque Classe de chaque Compartiment (la "Valeur Nette d'Inventaire") sera exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée (et/ou dans toutes autres devises que le Gérant déterminera de temps à autre) par un chiffre par action et est déterminée pour chaque Date d'Evaluation en divisant les actifs nets de la Société attribuables à la Classe concernée, à savoir la valeur des actifs de la Société attribuables à cette Classe moins les engagements attribuables à cette Classe, à la Date d'Evaluation, par le nombre d'actions de la Classe concernée en circulation à cette date, conformément aux règles décrites ci-dessous.

La Valeur Nette d'Inventaire par action est calculée jusqu'au deuxième chiffre décimal.

Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire à la Date d'Evaluation concernée, un changement substantiel est survenu dans l'évaluation des investissements attribuables au Compartiment correspondant, la Société peut, afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et mettre en oeuvre une deuxième évaluation.

I. Les actifs de la Société comprennent (sans limitation):

- 1) toute les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus y relatifs;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres vendus mais pas encore livrés);
- 3) tous les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés pour elle;
- 4) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- 5) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts et qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- 6) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission ou de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties;
- 7) la valeur liquidative des contrats à termes de tous types et de toutes les options d'achat et de vente auxquels la société est partie;
- 8) les biens immobiliers;
- 9) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance;

Afin de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire, la valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

- a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des acomptes à recevoir (comprenant les remboursements sur honoraires et dépenses payables par tout fonds d'investissement), des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces déclarés et intérêts venus à échéance, mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs sauf s'il s'avère improbable que cette valeur pourra être payée ou reçue en entier, dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant le montant que le Gérant estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- b) Chaque titre et chaque instrument du marché monétaire qui est coté ou négocié sur une bourse de valeurs sera évalué à son dernier cours de clôture ou à la cotation de mi-marché (soit le point médian entre le dernier prix d'offre et de vente cotés) sur la bourse de valeurs qui est normalement le principal marché pour ce type de titre et ce type d'instrument du marché monétaire.
- c) Les investissements dans les fonds d'investissement de type ouvert pourront être traités à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officielles ou à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officieuses (c'est-à-dire qui ne sont pas généralement utilisées pour les souscriptions et rachats d'actions des fonds sous-jacents) telles que fournies par les agents administratifs ou gestionnaires compétents si ces dernières sont plus récentes que leurs valeurs nettes d'inventaire officielles et pour lesquelles la Société ou ses agents a l'assurance suffisante que la méthode d'évaluation utilisée par l'agent administratif compétent pour lesdites valeurs nettes d'inventaire officieuses est cohérente par rapport à celle officielle.

Si des événements surviennent qui pourraient engendrer un changement matériel de la valeur nette d'inventaire de telles actions ou parts dans d'autres fonds d'investissement depuis le jour où la dernière valeur nette d'inventaire officielle a été calculée, la valeur de ces actions ou parts peut être ajustée afin de refléter, de l'avis raisonnable du Gérant, ce changement de valeur.

d) Les comptes des filiales d'investissement en immobilier dans lesquelles un Compartiment a une participation majoritaire seront consolidés avec les comptes de ce Compartiment et les actifs et les engagements sous-jacents seront

évalués en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. Les participations minoritaires dans des filiales d'investissement en immobilier cotées seront évaluées sur la base de la dernière cotation disponible. Les participations minoritaires dans les filiales d'investissement en immobilier non cotés seront évalués sur la base de la valeur nette de réalisation probable estimée par le Gérant agissant avec prudence et de bonne foi.

A ces fins, les actifs et engagements de chaque Compartiment seront déterminés de la manière suivante: pour les besoins de l'évaluation de biens immobiliers, le Gérant au nom et pour le compte de chaque Compartiment doit nommer un ou plusieurs expert(s) indépendant en immobilier qui est autorisé, et oeuvre, ou a sous-traité, avec l'approbation du Gérant, ses obligations à une entité qui opère dans la juridiction où le bien concerné est situé.

e) Les investissements dans d'autres titres non cotés sont évalués sur la base des International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines les plus récemment publiés par la European Private Equity And Venture Capital Association (EVCA).

f) Tous les autres titres et avoirs sont évalués à leur juste valeur, telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures mises en place par le Gérant.

Le Gérant, à sa discrétion, peut autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation, s'il estime qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif de la Société et qu'elle est conforme aux bonnes pratiques comptables.

Pour déterminer la valeur des actifs de la Société, la Société ou son agent pourra se baser sur tout service de cotation automatique par lui déterminé, ou sur instruction du Gérant, sur des informations reçues de diverses sources de cotation (dont les agents administratifs de fonds et les courtiers). En cas d'absence d'erreur manifeste, et en tenant compte des standards de prudence et de diligence à respecter en cette matière, la Société ou son agent n'est pas responsable pour les pertes subies par la Société ou tout actionnaire du fait de l'inexactitude des évaluations fournies par lesdites sources de cotation.

S'il s'avérait qu'une ou plusieurs sources de cotation ne parvenaient pas à fournir les évaluations pour une part importante des avoirs à l'agent administratif, empêchant celui-ci de déterminer le prix de souscription et de rachat, l'agent administratif devra informer le Gérant qui pourra alors décider de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

Enfin, dans les cas où aucun prix n'est disponible ou lorsque l'évaluation ne peut pas être faite correctement, l'agent administratif peut se fonder sur l'évaluation du Gérant.

La valeur de tous les actifs et de tous les engagements qui ne sont pas exprimés dans la monnaie de référence d'un Compartiment sera convertie dans la monnaie de référence de ce Compartiment au taux de change en vigueur au Luxembourg à la date d'évaluation pertinente. Si ces taux ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou en vertu de procédures établies par le Gérant.

Afin d'éviter tout doute, les dispositions du présent Article 25 sont les règles permettant de déterminer Valeur Nette d'Inventaire par action et ne visent pas à modifier le traitement, à des fins comptables ou juridiques, de l'actif et du passif de la Société ou de tout titre émis par la Société.

II. Les engagements de la Société comprennent (sans limitation):

- 1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- 2) tout intérêt échu de prêts de la Société (y compris tous les frais accumulés pour s'engager dans ces prêts);
- 3) tous les frais et dépenses en cours ou à payer (y compris les dépenses administratives, les commissions de gestion, les commissions de rendement, commissions du depositaire et des agents administratif et de registre);
- 4) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- 5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus à la Date d'Evaluation concernée, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves (si elles existent) autorisées et approuvées par le Gérant ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Gérant pourra considérer comme constituant une provision appropriée pour faire face à toute autre obligation éventuelle de la Société;
- 6) tout autre engagement de la Société de quelque nature ou type que ce soit reflété conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront, sans s'y limiter, les commissions payables à son Gérant, aux gestionnaires et/ou aux conseillers en investissement, incluant, si il y en a, les commissions de performance, les frais et commissions payables à la Banque Dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, de registre et de transfert, aux agents de cotation, à tous agents payeurs, à tout distributeur, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre agent de la Société, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique, l'établissement et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de rapports et de publication incluant les frais de préparation, d'impression, de publicité et de distribution des prospectus, des notes explicatives, des rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, les frais d'impression des certificats d'actionnaires, si il y en a, et de tous rapports aux actionnaires, les dépenses occasionnées par la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, les frais de convocation et de tenue des assemblées générales d'actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes simi-

lares, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les frais raisonnables de déplacement en rapport avec la sélection de structures d'investissement locales ou régionales ou l'investissement dans de telles structures, les prix de publication des prix d'émission, de rachat et de conversion, si applicable, les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra calculer le montant des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique en se basant sur une estimation sur l'année ou sur toute autre période, et pourra ainsi les provisionner sur la même période et dans les mêmes proportions.

III. La Société établira une masse d'avoirs et de dettes séparée pour chaque Compartiment et les avoirs et dettes seront alloués de la manière suivante:

a) Dans le cadre d'un Compartiment, le Gérant peut décider d'émettre des Classes qui seront soumises à des termes et conditions différents comprenant, sans restriction, des Classes soumises à (i) une politique de distribution spécifique procurant à ses détenteurs des dividendes ou non (ii) des charges de souscription et de rachat spécifiques (iii) une structure d'honoraires spécifique et/ou (iv) d'autres caractéristiques distinctes;

b) si un Compartiment émet des actions dans deux ou plusieurs Classes, les avoirs attribuables à ces Classes seront investis en commun suivant l'objectif, la politique et les restrictions d'investissement spécifiques du Compartiment concerné;

c) Les produits nets résultant de l'émission des actions relevant d'une Classe seront attribués dans les comptes de la Société, à cette Classe d'actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais y relatifs seront attribués à la Classe d'actions correspondante, conformément aux dispositions ci-dessous;

d) Lorsqu'un revenu ou avoir découle d'un autre avoir, ce revenu ou avoir sera attribué dans les comptes de la Société, au même Compartiment ou à la même Classe auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment ou à la Classe correspondante;

e) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un Compartiment déterminé ou d'une Classe déterminée ou à une opération effectuée en rapport avec l'avoir d'un Compartiment particulier ou d'une Classe particulière, cet engagement sera attribué à ce Compartiment ou cette Classe;

f) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé ou à une Classe déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments ou Classes, en proportion de leurs valeurs nettes d'inventaire respectives ou de telle autre manière que le Gérant déterminera avec bonne foi; et

g) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une Classe, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les règles d'évaluation et de détermination devront être interprétées et faites conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par le Gérant ou par un agent que le Gérant peut désigner aux fins de calculer la Valeur Nette d'Inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 9 ci-dessus seront considérées comme des actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le Gérant, à la Date d'Evaluation au cours de laquelle une telle évaluation est faite, et seront considérées comme un engagement de la Société, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit payé par la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par le Gérant, à la Date d'Evaluation au cours de laquelle une telle évaluation est faite et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé à la Société;

3) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment concerné seront évalués en tenant compte des taux de change ou du marché, en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions; et

4) à chaque Date d'Evaluation pour laquelle la Société aura conclu un contrat dans le but:

d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer en contrepartie pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir en contrepartie pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que, si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas connue à la Date d'Evaluation, sa valeur sera estimée par la Société.

Art. 26. Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action et de l'émission d'actions. La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'un ou plusieurs Compartiments et, le cas échéant, l'émission, le rachat des actions et la conversion des actions de ce (ces) Compartiment(s):

a) Lorsqu'un ou plusieurs marchés reconnus sur lesquels une partie substantielle des avoirs détenus par la Société et attribuables au Compartiment concerné est sont fermés (hors congé normal) ou si les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

b) lorsqu'à la suite d'événements d'ordre politique, économique, militaire ou monétaire ou de toutes autres circonstances sur lesquelles la Société n'exerce aucun contrôle, pouvoir ou responsabilité, la vente des actifs détenus par la Société et attribuables au Compartiment concerné n'est pas raisonnablement praticable sans porter atteinte aux intérêts des Actionnaires, ou si de l'avis de la Société les prix d'émission et, le cas échéant, de rachat ne peut pas être justement calculé; ou

c) en cas de rupture des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer la valeur d'une quelconque partie des Compartiments concernés ou si pour une quelconque raison, au-delà du contrôle du Gérant, la valeur d'un Compartiment ne peut pas être déterminée aussi rapidement et précisément qu'il est requis; ou

d) si, en raison de restrictions de change ou d'autres restrictions touchant le transfert de fonds, les transactions au nom de la Société pour compte d'un(des) Compartiment(s) sont rendues impraticables ou si les achats, ventes, dépôts et retraits des actifs détenus par la Société et attribuable à ce(s) Compartiment(s) ne peuvent pas être effectuée au taux de change normal; ou

e) pendant toute période durant laquelle, de l'avis du Gérant, il existe des circonstances hors de son contrôle rendant impossible ou injuste à l'égard des actionnaires de continuer la vente des actions de tout Compartiment de la Société; ou

f) lorsque pour toute autre raison échappant au contrôle du Gérant, la valeur des investissements détenus par la Société et attribuables au Compartiment concerné ne peut être certifiée ni promptement ni précisément.

L'avis du commencement et de la fin de toute période de suspension sera donné par la Société à tous les actionnaires concernés, c'est-à-dire ayant introduit une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions est irrévocable exceptée, le cas échéant, en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment ou de la Classe correspondante, auquel cas les actionnaires peuvent indiquer qu'ils souhaitent retirer leur demande. Si aucune telle indication n'est reçue par la Société, cette demande sera traitée à la première Date d'Evaluation applicable suivant la fin de la période de suspension.

Art. 27. Contrat de banque dépositaire. La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque, qui devra satisfaire aux exigences des lois luxembourgeoises et de la Loi de 2007 (la "Banque Dépositaire").

Dans l'hypothèse d'un retrait de la Banque Dépositaire, volontaire ou non, celle-ci restera en fonction jusqu'à la désignation, qui devra s'opérer dans les deux mois du retrait, d'un autre établissement de crédit éligible.

Titre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est mise en oeuvre par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires effectuant cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les produits de liquidation pourront être distribués en nature aux actionnaires.

Art. 29. Liquidation et Fusion de Compartiments ou de Classes d'actions. Au cas où, pour une raison quelconque, la valeur des avoirs nets d'un Compartiment ou d'une Classe d'actions quelconque n'a pas atteint ou a diminué jusqu'à un montant déterminé par le Gérant comme étant le niveau minimum pour que ce Compartiment ou cette Classe d'actions puisse être utilisé d'une manière économiquement efficiente, ou si un changement de la situation économique, monétaire ou politique relative au Compartiment ou à la Classe d'actions concerné aurait des conséquences matérielles négatives sur les investissements de ce Compartiment ou de cette Classe d'actions ou dans le but de procéder à une rationalisation économique, le Gérant peut décider le rachat forcé de toutes les actions émises dans un tel Compartiment ou Classe d'actions à la Valeur Nette d'Inventaire par action (en tenant compte des prix de réalisation actuels, des investissements et des frais de réalisation), calculée à la Date d'Evaluation à laquelle cette décision devient effective. La Société publiera un avis écrit aux actionnaires concernés par le rachat et ceci avant la date effective de ce rachat forcé, avis qui indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat. A moins qu'il n'en est décidé autrement dans l'intérêt des ou dans un but de sauvegarder le traitement égalitaire des actionnaires, les actionnaires du Compartiment ou de la Classe d'actions concerné peuvent continuer à demander le rachat (si besoin est) sans frais de leurs actions (mais tenant compte des prix de réalisation actuels des investissements ainsi que des frais de réalisation) avant la date effective du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Gérant par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'actions quelconque pourra, sur proposition du Gérant et avec son accord, racheter toutes les actions de ce Compartiment ou de cette Classe et rembourser aux actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs actions (en prenant en compte les prix et frais réels de réalisation des investissements) déterminée à la Date d'Evaluation à laquelle une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors d'une telle assemblée générale des actionnaires lors de laquelle des résolutions pourront être adoptées à la majorité simple des votes exprimés.

Les avoirs qui ne peuvent être distribués à leurs bénéficiaires à la fin des rachats seront déposés auprès de la Banque Dépositaire pour une période de six mois après la fin des opérations de rachat; après cette période, les avoirs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit.

L'apport de l'actif et du passif attribuable à un Compartiment à un autre Compartiment de la Société pourra être décidé, sur proposition du Gérant et avec son approbation, par une assemblée générale des actionnaires du Compartiment

apporteur, pour laquelle aucune condition de quorum ne sera nécessaire, et qui se prononcera sur une telle fusion par une résolution adoptée à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment quelconque pourra décider d'apporter les actifs et engagements de ce Compartiment à un autre fonds d'investissement ou un autre Compartiment dudit fonds d'investissement, sur proposition du Gérant et avec son accord. Aucun quorum ne sera requis lors d'une telle assemblée générale et les résolutions pourront être adoptées à la majorité simple des votes exprimés, sauf si cette fusion est à réaliser avec un fonds d'investissement luxembourgeois du type fonds commun de placement ou avec un fonds d'investissement basé à l'étranger, auquel cas une telle décision ne liera que les actionnaires du Compartiment apporteur ayant voté en faveur de la fusion.

Titre IX. Dispositions générales

Art. 30. Tous les points non prévus par les présents Statuts devront être résolus conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et la Loi de 2007.

Titre X. Dispositions transitoires

Nonobstant l'Article 19 des présents Statuts, la première assemblée générale annuelle aura lieu le dernier vendredi du mois de juin 2010 à 14.00 heures (CET). Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée aura lieu le jour ouvrable précédant.

Le premier exercice comptable commencera à la date d'immatriculation de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants tels que reproduits ci-dessous:

Souscripteur	Actions de Commandité	Actions de Commanditaires	Capital souscrit
1) Arborescence, prénommée	1	1	2.000 EUR
2) Arborescence Capital, prénommée	0	29	29.000 EUR
Total	1	30	31.000 EUR

La preuve du paiement en liquide du montant ci-dessus mentionné a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations, ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à EUR 5.000,-.

Constataion

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme étant dûment convoquées ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

La personne suivante a été nommée réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires:

Grant Thornton Lux Audit S.A., 83, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. COUR - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19630. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-six mai de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009062852/242/1370.

(090076285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

Empe A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 40.514.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique adoptées à Bertrange le 6 mai 2009 à 11 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 7 mai 2008, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 7 mai 2008, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

Bertrange, le 6 mai 2009.

EMPE A.G.

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009061173/28.

(090070689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Tomkins Overseas Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.643.

In the year two thousand and nine, on the second of April.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Tomkins Automotive Company S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 115.665,

here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 26, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Tomkins Overseas Funding S.a r.l." (the "Company"), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 86.643, incorpo-

rated pursuant to a deed of the undersigned notary of February 28, 2002, published in the Memorial C, n° 963 of June 25, 2002, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of August 20, 2008 published in the Memorial C, n° 2302 of September 20, 2008.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Amend article 7 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 7.** The capital may be changed at any time by an extraordinary general meeting of the shareholders held in presence of a notary, in compliance with article 14 of the Articles."

2) Change the Company's accounting year-end to the fourth of April of each year, the accounting year having started on the twenty-first of August 2008 closing on the fourth of April 2009.

3) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the fifth of April of each year and ends on the fourth of April of the subsequent year".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (€ 750.-). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le deux du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence a Luxembourg.

A comparu:

Tomkins Automotive Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.665,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Tomkins Overseas Funding S.à r.l." (la "Société") ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.643, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n°963 du 25 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 août 2008 publié au Mémorial C numéro 2302 du 20 septembre 2008.

II. L'associé unique décide de:

1. Modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant notaire, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts."

2. Changer la fin de l'exercice social de la Société au quatre avril de chaque année, l'exercice social ayant commencé le vingt et un août 2008 clôturera le quatre avril 2009.

3. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

" **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le cinq avril de chaque année et se termine le quatre avril de l'année suivante".

52607

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euro (€ 750.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. TOUTAIN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 avril 2009. Relation: LAC/2009/13805. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061238/211/92.

(090071591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Rolinsky Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.914.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009061557/16.

(090071975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Rheinland Finanz und Invest, Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.375.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009061559/16.

(090071980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Setas International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 23.519.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 2009

- Monsieur François MESENBURG, administrateur de société, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 ne se représente pas aux suffrages.

- Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur François MESENBURG qui ne souhaitait plus se présenter aux suffrages et ce pour une période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

SETAS INTERNATIONAL S.A.

J.-R. BARTOLINI / P. MESTDAGH

Administrateur et Président Administrateur du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2009061027/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05907. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

B.S. Quartz Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 34, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 75.362.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061356/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00349. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Emcotrans, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 131.604.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 mai 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2009061120/2724/13.

(090071416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.
